



ZAC de Fouju

Un danger pour l'environnement !

Une enquête publique a été ouverte en plein été sans que la plupart des habitants de la communauté de commune en soient avertis : il s'agissait d'un projet de ZAC à Fouju. Le dossier d'enquête publique reste accessible à l'adresse suivante : <http://ep-pref77-percier-realisation-developpement-fouju.fr/dossiers/>

Le projet : il s'agit de goudronner 21 ha. de terres agricoles pour y créer des entrepôts qui serviront de stockage avec la possibilité d'entreposer des matières inflammables. **Un bâtiment de 86 078 m² sera créé avec 14 cellules de 6 000 m² et 94 quais de chargement** pour une capacité de stockage de plusieurs millions de m³. Une route sera créée pour que les camions communauté de communes « Brie, rivières et châteaux » (le dossier de l'enquête publique donne une estimation de **500 camions par jour auxquels s'ajoutent 1100 véhicules**) accèdent à la plateforme. Cette route contournera le hameau des Bordes situé à 850 m du projet.

Les horaires de travail sur ce centre logistique seront **du lundi au samedi en 3x8 (y compris la nuit)** et le dimanche en cas de pic d'activité.

Les impacts sur l'environnement : l'enquête publique étudie les impacts sur l'environnement mais de façon très superficielle et, dirons-nous, biaisée. Elle tire des conclusions particulièrement optimistes. Par exemple, dans le dossier d'enquête, il est dit que l'étude de la présence d'oiseaux sur le site a été menée en décembre et février, c'est-à-dire en période d'hivernage, saison non favorable au relevé de l'avifaune et qu'elle ne permet donc pas un inventaire complet. Pourtant, **5 espèces d'oiseaux protégés ont été observées** mais l'étude conclut à un enjeu écologique faible concernant l'avifaune (présence de milieux de reports autour du site). Ainsi, un site éclairé jour et nuit, avec le bruit des camions chargeant et déchargeant leur cargaison ne serait pas un problème pour ces oiseaux qui iraient nicher ailleurs !

Le dossier d'enquête prévoit que **les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers le rû d'Andy**. Or, rien n'a été fait pour vérifier que le rû peut absorber une telle quantité d'eau. En gardant à l'esprit les récentes inondations de Mai-juin 2016 avec la crue exceptionnelle de l'Almont dans lequel se jette le rû d'Andy, on ne peut qu'être inquiet sur ce point.

L'association « France Nature Environnement Seine-et-Marne » a participé à l'enquête publique en demandant au commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à ce projet : *« cette implantation se développe au détriment des terres agricoles, de la ruralité, de l'équilibre économique et social de notre département, du bien-être des habitants et de leur sécurité. »*

Une délégation d'habitants de Crisenoy s'est déplacée à une réunion de la communauté de commune et a obtenu que M. Poteau, président de la communauté de communes « Brie, rivières et châteaux », par ailleurs favorable à ce projet, participe à une rencontre à Crisenoy pour écouter les remarques des habitants à ce sujet. **Cette réunion est importante pour montrer l'opposition massive de la population.**

Rendez-vous vendredi 20 octobre 2017 à 20h30

Salle des fêtes de Crisenoy